



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 mai 2019

SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
M. Michel Dubé, conseiller de comté, représentant de Saint-Damien
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

EST ABSENT

- M. Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M. Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Isabelle Falco, adjointe exécutive et agente en communication

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

CM-137-2019

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-138-2019

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants : 14.5 Mission économique en Tunisie – Information; 14.6 Projet étude route thématique 343 – Demande au Fonds d'innovation et de développement touristique (CDLR-050-2019) – Information; 22.1 Omnium de golf de la MRC de Montcalm – Information; 22.2 La TEQ – Information :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Signature de la feuille de présences
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019
4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 AVRIL 2019
5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET
6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS
 - 7.1 Comité de développement local et régional (CDLR) (16 avril 2019) – Dépôt du compte rendu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

- 7.2 Comité sécurité publique (CSP) (8 avril 2019) – Dépôt du compte rendu
- 7.3 Comité de transport (16 avril 2019) – Dépôt du compte rendu
- 7.4 Comité de mise en œuvre du PDZA (5 avril 2019) – Dépôt du compte rendu
- 7.5 Table des préfets
- 7.6 Autres comités
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 États financiers au 31 décembre 2018 – Présentation et adoption
 - 8.2 Centraide – Marche des parapluies – Information
 - 8.3 Archives – Destruction de documents – Décision
 - 8.4 Nomination temporaire préfète suppléante – Décision
 - 8.5 Employé no 13-0475 – Probation – Décision
 - 8.6 Employé no 13-0335 – Départ à la retraite – Décision
 - 8.7 Modification de la résolution CM-112-2019 concernant l'embauche de la directrice de l'OBNL « Connexion Matawinie » – Décision
 - 8.8 Règlement 204-2019 – Modalités de publication des avis – Adoption
 - 8.9 Participation au Salon Aventure et plein air 2020 – Décision
 - 8.10 Aide financière – Légalisation du cannabis – Décision
 - 8.11 Affectation de surplus – Dénéigement – Décision
 - 8.12 Appel d'offres – Auditeurs externes – Décision
 - 8.13 Soutien en informatique – Octroi de contrat – Décision
9. PÉRIODE DE HUIS CLOS À 11 H 30
10. AUDIENCES
 - 10.1 Reconnaissance – M. Sylvain Lépine, technicien en évaluation et inspecteur volet commercial (25 ans)
 - 10.2 Campagne Centraide de la MRC – Présentation
11. AMÉNAGEMENT
 - 11.1 Avis de conformité règlements municipaux
 - 11.1.1 Règlements conformes
 - 11.2 Chemin des Cyprès – Rencontre citoyenne – Information
 - 11.3 Chemin des Cyprès – Entente intermunicipale – Autorisation de signature et adoption
 - 11.4 FPEM 2019 – Jardin à partager de Sainte-Béatrix – Décision
 - 11.5 FPEM 2019 – Brigade verte de Notre-Dame-de-la-Merci – Décision
 - 11.6 Transport et prise en charge des RDD – Choix du soumissionnaire – Décision
 - 11.7 Appels d'offres en commun GMR – Résultats – Information
 - 11.8 Plan d'action myriophylle à épis – Identification des lieux de formation 2019 – Décision
 - 11.9 Demande d'acquisition d'une terre du domaine de l'État à Saint-Michel-des-Saints – Dossier 900146 – Décision
 - 11.10 Demande d'acquisition d'une terre du domaine de l'État à Saint-Michel-des-Saints – Dossier 800009 – Décision
 - 11.11 Forêt — Consultation publique Mauricie — Information
 - 11.12 Forêt — Consultation publique Laurentides — Adoption
 - 11.13 Forêt — Demande de fermeture de chemin – Parc régional de la Forêt Ouareau – Demande d'appui
12. GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE
 - 12.1 PADF – Bilan financier 2018-2019 — Adoption
 - 12.2 PADF – Modification des règles de fonctionnement de la Table GIRT 062 – Adoption
13. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE
 - 13.1 Aucun point
14. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
 - 14.1 Espaces 215 inc. (projet Expérienza) – Décision



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

- 14.2 Vie et Compagnie - FDT - Volet 2 – Décision
- 14.3 Chertsey - Demande au pacte rural - Embellissement de la Belle Église
- 14.4 Entente sectorielle régionale en développement social – Décision
- 14.5 *Mission économique en Tunisie – Information*
- 14.6 *Projet étude route thématique 343 – Demande au Fonds d'innovation et de développement touristique (CDLR-050-2019) - Information*

15. TRANSPORT

- 15.1 Règlement 181-2016-1 modifiant le règlement 181-2016 définissant la délégation de compétences des comités de la MRC de Matawinie – Avis de motion et projet de règlement
- 15.2 Demande d'aide financière – PADTC volet II – Transport collectif en milieu rural – Décision

16. ÉVALUATION

- 16.1 Aucun point

17. PARCS RÉGIONAUX

- 17.1 Aucun point

18. LISTE DES DÉBOURSÉS – DÉPÔT (DÉCISION)

19. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT

20. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

21. CORRESPONDANCE

Correspondance significative

- 21.1 Aucune

22. VARIA

- 22.1 *Omnium de golf de la MRC de Montcalm - Information*
- 22.2 *La TEQ – Information*

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le point « 8.1 États financiers au 31 décembre 2018 – Présentation et adoption » est traité à ce moment-ci de la rencontre.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CM-139-2019

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'ajourner la présente séance du Conseil de la MRC afin de procéder à l'ouverture du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie à 9 h 17.

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-140-2019

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement de reprendre les travaux de la présente séance du Conseil de la MRC à 9 h 25.

*Les points 8.10 à 8.13 sont traités à ce moment-ci de la rencontre.
Les points 15.1 et 15.2 sont traités tout de suite après les sujets 8.10 à 8.13.*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 mai 2019

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

CM-141-2019

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CM-142-2019

Il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, comme présenté.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet, pour le mois d'avril 2019, est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim résume l'essentiel du document déposé aux élus.

Il est demandé d'effectuer une correction à la section 2.3 du rapport, soit la suivante : Mme Jacinthe Perron est la coordonnatrice du Comité local en développement social de la Matawinie.

Le maire de Sainte-Béatrix souligne qu'une vérification au préalable de l'existence de produits forestiers non ligneux (PFNL) devrait être intégrée avant de réaliser des projets d'amélioration ou de développement du réseau routier sur le territoire de la Matawinie.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1. Comité de développement local et régional (CDLR) (16 avril 2019) – Dépôt du compte rendu

Le compte rendu de la rencontre du 16 avril 2019 du comité est déposé au Conseil de la MRC, les sujets seront discutés à la section 14.

Le préfet fait état des principaux points discutés lors de la rencontre dont le Défi OSEntreprendre.

7.2. Comité sécurité publique (CSP) (8 avril 2019) – Dépôt du compte rendu

Le compte rendu de la rencontre du 8 avril 2019 du comité est déposé au Conseil de la MRC.

Le maire de la Municipalité de Rawdon présente un compte rendu verbal des sujets discutés lors de la rencontre tenue le 8 avril 2019.

7.3. Comité de transport (16 avril 2019) – Dépôt du compte rendu

Le compte rendu de la rencontre du 16 avril 2019 du comité est déposé au Conseil de la MRC, les sujets seront discutés à la section 15.

Le maire de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare présente un compte rendu verbal des sujets discutés lors de la rencontre tenue le 16 avril 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 mai 2019

7.4. Comité de mise en œuvre du PDZA (5 avril 2019) – Dépôt du compte rendu

Le compte rendu de la rencontre du 5 avril 2019 du comité est déposé au Conseil de la MRC.

Le maire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha présente un compte rendu verbal des sujets discutés lors de ladite rencontre.

Il est demandé de corriger le nom de Mme Audrey Boisjoly au point 7.4 dudit compte rendu.

7.5. Table des préfets

Le préfet présente un résumé des sujets traités lors de la dernière rencontre de la Table des préfets de Lanaudière tenue le 2 mai 2019, soit les suivants :

- Fondation Lucie et André Chagnon : un protocole d'entente est en préparation.
- Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de Lanaudière : une tournée des MRC de Lanaudière aura lieu entre le 16 et le 28 mai 2019. Il est précisé que pour la MRC de Matawinie, la date confirmée est le 28 mai 2019 : les invitations seront transmises prochainement.
- Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) : il est mentionné que le programme FARR est reconduit et que les sommes ont été confirmées.

7.6. Autres comités

Démarche de dialogue

Le maire de la Municipalité de Sainte-Béatrix informe les membres que les trois rencontres de consultation citoyenne ont eu lieu dans le cadre de l'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon. Un retour sera fait avec les organismes concernés afin de définir une vision commune. À cet effet, les membres sont informés qu'une rencontre au chalet de la plage municipale de Rawdon est prévue très prochainement.

Incident au CRAPO

Le maire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha souligne que sa municipalité a tenu une séance extraordinaire de son Conseil municipal afin d'offrir à l'organisme CRAPO un lieu temporaire pour la poursuite de leurs opérations, et ce, suite aux événements malheureux survenus le 2 mai 2019.

Il est demandé de vérifier la disponibilité de certains fonds de la MRC afin d'offrir une aide financière à l'organisme.

8. ADMINISTRATION

8.1. États financiers au 31 décembre 2018 – Présentation et adoption

Ce sujet a été traité en début de séance, soit après l'adoption de l'ordre du jour.

M. Guy Chartrand, auditeur, présente les états financiers audités de l'année 2018 et fait mention des recommandations émises.

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement d'adopter le dépôt des états financiers audités au 31 décembre 2018.

8.2. Centraide – Marche des parapluies – Information

Le maire de la Municipalité de Saint-Côme souligne que, pour sa municipalité, une date a été déterminée pour la marche des parapluies au bénéfice de Centraide Lanaudière. Il ajoute que toutes les municipalités sont invitées à se joindre à eux lors de cet événement qui sera organisé par le Club de marche de Saint-Côme.

CM-143-2019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

8.3. Archives – Destruction de documents – Décision

CM-144-2019

Considérant le nombre de dossiers inactifs localisés dans le montel de la MRC et à l'entrepôt;

Considérant que les dossiers à détruire datent de 1999 à 2018;

Considérant que, selon le calendrier de conservation de la MRC de Matawinie, les délais de déclassement sont dépassés;

Considérant que les personnes responsables ont vérifié la liste et sont d'avis que les dossiers peuvent être détruits;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'autoriser la destruction des dossiers inactifs à l'exception des documents de nature historique et des plans.

8.4. Nomination temporaire - Préfète suppléante – Décision

CM-145-2019

Considérant que M. Sylvain Breton, préfet, sera en vacances à l'extérieur du pays pour la période du 24 juin au 3 juillet 2019 inclusivement;

Considérant que M. Martin Bordeleau, préfet suppléant, agira à titre de chef de mission lors de la mission économique en Tunisie se déroulant du 24 juin au 3 juillet 2019 inclusivement;

Considérant que le préfet ainsi que le préfet suppléant seront tous deux à l'extérieur du pays durant la période du 24 juin au 3 juillet 2019 inclusivement et qu'il est requis de nommer un(e) remplaçant(e) afin de répondre aux besoins et urgences qui pourraient être rencontrés au cours de ladite période;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement de nommer Mme Isabelle Perreault préfète suppléante pour la période du 24 juin au 3 juillet 2019 inclusivement.

8.5. Employé no 13-0475 – Probation – Décision

CM-146-2019

Considérant la recommandation du secrétaire-trésorier et directeur général par intérim ainsi que de la directrice générale adjointe d'accorder la permanence à l'employé 13-0475;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'accorder la permanence à l'employé 13-0475, et ce, en date du 24 mars 2019.

8.6. Employé no 13-0335 – Départ à la retraite – Décision

CM-147-2019

Considérant que l'employé no 13-0335 a informé la Direction générale de son départ à la retraite le 21 juin 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement de :

- prendre acte du départ à la retraite de l'employé no 13-0335 prévu le 21 juin 2019;
- entériner l'entente convenue entre la MRC de Matawinie et l'employé no 13-0335.

8.7. Modification de la résolution CM-112-2019 concernant l'embauche de la directrice de l'OBNL « Connexion Matawinie » – Décision

CM-148-2019

Considérant la résolution CM-112-2019 autorisant l'embauche de Mme Caroline Cormier à titre de directrice générale de l'organisme à but non lucratif (OBNL) « Connexion Matawinie » et confirmant les conditions dont un salaire annuel de 105 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans ladite résolution et que celle-ci aurait dû indiquer un salaire annuel de 100 000 \$, tel que convenu entre les deux parties;

Considérant que selon l'entente conclue, Mme Cormier ne sera pas soumise aux conditions de la Politique de traitement des employés cadres de la MRC de Matawinie;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement de modifier la résolution numéro CM-112-2019 afin de confirmer l'embauche aux conditions suivantes :

- Salaire annuel : 100 000 \$;
- Conditions inscrites au contrat d'embauche convenu entre les deux parties;
- Date d'entrée en fonction : 15 avril 2019;
- Probation : 6 mois.

8.8. Règlement 204-2019 – Modalités de publication des avis – Adoption

CM-149-2019

Considérant le projet de loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

Considérant qu'une municipalité régionale de comté peut désormais, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement sur les modalités de publications de ses avis publics;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC, tenue le 10 avril 2019;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte le règlement 204-2019 portant sur les modalités de publication des avis publics.

Le règlement est présenté en annexe A.

8.9. Participation au Salon Aventure et plein air 2020 – Décision

CM-150-2019

Considérant que le Salon Aventure Plein Air 2020 aura lieu les 4 et 5 avril 2020 au Palais des congrès de Montréal;

Considérant que Tourisme Lanaudière propose d'organiser un espace commun réunissant les organismes et entreprises de la région de Lanaudière;

Considérant que le partage d'un kiosque commun est plus avantageux financièrement pour la MRC et offre une visibilité plus grande pour la Matawinie;

Considérant que les coûts relatifs au kiosque commun seront partagés en parts égales entre les différents exposants;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement de :

- autoriser la réservation d'un espace exposant au Salon Aventure Plein Air 2020 dans l'espace commun réservé par Tourisme Lanaudière pour une somme maximale de 2 000 \$, plus taxes applicables, afin de promouvoir la Matawinie, et ce, à même les revenus reportés du Service de développement local et régional;
- autoriser le paiement d'un dépôt équivalent à 25 % des coûts, et ce, à la signature de l'entente entre le promoteur et Tourisme Lanaudière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

8.10. Aide financière – Légalisation du cannabis – Décision

La directrice du Service des finances présente la recommandation de son service quant à la répartition de l'aide financière offerte aux municipalités suite à la légalisation du cannabis.

Après discussion, les membres conviennent de reporter la décision à une date ultérieure afin de coordonner une vision régionale et d'obtenir certaines informations et recommandations d'organismes spécialisés dans ce créneau d'activités, tels que les commissions scolaires, la Sûreté du Québec (SQ) ainsi que l'organisme Le Réseau.

Il est demandé au maire de la Municipalité de Sainte-Béatrix de chapeauter la démarche en collaboration avec les maires des municipalités de Rawdon et Saint-Donat, lesquelles accueillent des écoles secondaires sur leur territoire. Il est également suggéré de planifier une audience lors d'une prochaine séance du Conseil de la MRC afin d'entendre la position de la SQ, des deux commissions scolaires et/ou d'un organisme tel Le Réseau.

8.11. Affectation de surplus – Déneigement – Décision

CM-151-2019

Considérant que la neige tombée au sol a été plus abondante pour l'hiver 2018-2019 que par les années passées;

Considérant que le budget a été fait en considérant les coûts pour l'année 2017-2018 qui étaient moindre;

Considérant qu'une analyse a été effectuée afin de s'assurer de la validité des sommes exigées par le fournisseur;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'autoriser un transfert de fonds du compte 55 99003 001 – Surplus accumulés – Coûts communs au montant de 3 140 \$ vers le compte 02 19000 499 – Coûts communs – Déneigement.

8.12. Appel d'offres – Auditeurs externes – Décision

CM-152-2019

Considérant que le mandat d'audit des états financiers et de ses organismes apparentés prend fin le 31 mai 2019;

Considérant que le Service des finances est en révision, en modification et en optimisation de ces processus d'affaires et qu'il désire compléter ce travail avant de renouveler sur plusieurs années;

Considérant que la MRC de Matawinie peut octroyer le contrat de gré à gré si le coût est inférieur à 25 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC octroie le mandat d'audit des états financiers de la MRC de Matawinie et la production de certains rapports spéciaux demandés par les ministères à l'entreprise Boisvert et Chartrand S.E.N.C.R.L., pour un montant maximal de 25 000 \$, taxes incluses, pour l'année financière 2019.

8.13. Soutien en informatique – Octroi de contrat – Décision

CM-153-2019

Considérant la résolution CM-116-2019 mandatant la directrice du Service des finances à procéder à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAO) pour le soutien informatique de niveaux 1-2 et 3;

Considérant que deux firmes ont répondu à l'appel d'offres et ont déposé des soumissions conformes aux exigences et directives;

Considérant que l'entreprise Groupe DL – Solutions informatiques a obtenu le meilleur pointage lors de l'analyse par le comité de sélection mis en place;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement d'octroyer un contrat d'une durée de deux ans à la firme Groupe DL – Solutions informatiques pour le soutien informatique de niveau 1-2 et 3 de la MRC de Matawinie pour un montant de 145 432,71 \$, plus taxes applicables.

Il est précisé qu'un plan de contingence sera réalisé.

Les points de la section 15 sont traités à ce moment-ci de la rencontre.

9. PÉRIODE DE HUIS CLOS À 11 H 30

10. AUDIENCES

10.1. Reconnaissance – M. Sylvain Lépine, technicien en évaluation et inspecteur volet commercial (25 ans)

Au retour de la période du dîner, les élus accueillent M. Sylvain Lépine, technicien en évaluation et inspecteur – volet commercial, afin de souligner ses 25 années de bons et loyaux services envers la MRC de Matawinie.

Les membres du Conseil remercient et félicitent M. Lépine pour son dévouement professionnel et sa fidélité envers l'organisation.

10.2. Campagne Centraide de la MRC – Présentation

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim présente les responsables de la campagne Centraide de la MRC pour l'année 2019, soit Mmes Véronick Beaulieu et Catherine Dufresne.

11. AMÉNAGEMENT

11.1. Avis de conformité règlements municipaux

11.1.1. Règlements conformes

Les modifications proposées aux règlements municipaux sont conformes aux orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions de son Document complémentaire, de telle sorte que les certificats de conformité peuvent être accordés aux municipalités de Saint-Donat et Saint-Damien.

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* les règlements suivants :

- Le règlement 19-1020, modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de construction numéro 15-926, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 de la Municipalité de Saint-Donat;
- Le règlement 19-1024, modifiant le Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat quant à la circonscription des affectations du sol récréative (REC-4) et industrielle (IB) situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;
- Le règlement 19-1025, modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924 de la Municipalité de Saint-Donat visant à exclure le lot 5 625 206 de la zone résidentielle RT-11 et à l'inclure dans la zone industrielle I-1;
- Le règlement 19-1026, modifiant le Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat quant à la circonscription de certaines affectations du sol;
- Le règlement 19-1027, modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924 de la Municipalité de Saint-Donat visant la création de la zone UR-H30 à l'intérieur de la zone UR-H2;

CM-154-2019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

- Le règlement 19-1028, modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924 de la Municipalité de Saint-Donat visant la création de la zone VPA-8 à l'intérieur de la zone VPA-1;
- Le règlement 19-1029, modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924 de la Municipalité de Saint-Donat afin d'autoriser l'usage résidence de tourisme dans les zones UR-H15 et UR-C10;
- Le règlement 770, nouveau Règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de Saint-Damien;

lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire. Une copie de l'analyse de conformité de ces règlements accompagne la présente résolution lors de sa transmission, cette analyse motivant la décision du Conseil de la MRC.

11.2. Chemin des Cyprès – Rencontre citoyenne – Information

Le directeur du Service d'aménagement par intérim fait état de la séance d'information citoyenne tenue le 17 avril 2019 relativement au projet d'amélioration du chemin des Cyprès.

Il souligne que les citoyens souhaitent être informés quant aux modalités de financement du projet et quant aux dossiers d'expropriation.

11.3. Chemin des Cyprès – Entente intermunicipale – Autorisation de signature et adoption

CM-155-2019

Considérant que la MRC sera maître d'œuvre du projet de réfection du chemin des Cyprès, qu'elle verra au financement des travaux et sera bénéficiaire des octrois gouvernementaux qui y sont associés;

Considérant qu'une portion du chemin des Cyprès visée par le projet d'amélioration se situe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints (ci-après SMDS);

Considérant que la municipalité locale SMDS accepte de céder, à la MRC, pour le temps des travaux, toute sa compétence et juridiction en matière de voirie en regard dudit chemin, spécifiquement du chaînage 12+132 à 1+180;

Considérant que la MRC, quant à elle, accepte de se charger de tous les travaux associés au projet d'amélioration du chemin des Cyprès, tant sur son territoire (TNO) que sur le territoire ci-avant mentionnée de la municipalité locale SMDS;

Considérant que les autorités gouvernementales réclament des deux municipalités concernées une entente intermunicipale de délégation de compétence témoignant de cette prise en charge;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Rondeau et résolu à la double majorité que :

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- Le Conseil municipal autorise la mise en place d'une entente intermunicipale de type délégation de compétence de SMDS en faveur de la MRC pour les fins mentionnées ci-avant et autorise en conséquence le préfet et le directeur général par intérim de la MRC à signer une telle entente et à expédier celle-ci aux autorités gouvernementales concernées.

La conseillère en gestion des matières résiduelles se joint à l'assemblée

11.4. FPEM 2019 – Jardin à partager de Sainte-Béatrix – Décision

CM-156-2019

Considérant que le règlement 200-2019 abrogeant le règlement 167-2015 sur l'utilisation du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie du 13 février 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

Considérant que le règlement 200-2019 définit les modalités du programme de financement de projets environnementaux municipaux du FPEM;

Considérant la demande de subvention de Sainte-Béatrix pour le Jardin à partager;

Considérant que cette demande respecte toutes les exigences du FPEM, dont celle de faire la promotion du Fonds;

Considérant que le total des dépenses admissibles prévues au budget dépasse le maximum de 1 000 \$ pouvant être financé;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement :

- D'octroyer une subvention de 1 000 \$ du Fonds de protection de l'environnement matawinien à la Municipalité de Sainte-Béatrix pour le Jardin à partager;
- Sur présentation des photos et preuves de réalisation de l'évènement tel que prévu dans le formulaire de demande financière, d'autoriser le décaissement de 1 000 \$ à même le Fonds de protection de l'environnement matawinien.

11.5. FPEM 2019 – Brigade verte de Notre-Dame-de-la-Merci – Décision

CM-157-2019

Considérant que le règlement 200-2019 abrogeant le règlement 167-2015 sur l'utilisation du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie du 13 février 2019 ;

Considérant que le règlement 200-2019 définit les modalités du programme de financement de projets environnementaux municipaux du FPEM ;

Considérant la demande de subvention de Notre-Dame-de-la-Merci pour une Brigade verte ;

Considérant que cette demande respecte toutes les exigences du FPEM, dont celle de faire la promotion du Fonds ;

Considérant que le total des dépenses admissibles prévues au budget dépasse le maximum de 1 000 \$ pouvant être financé;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement :

- D'octroyer une subvention de 1 000 \$ du Fonds de protection de l'environnement matawinien à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci pour une Brigade verte;
- Sur présentation des photos et preuves de réalisation de l'évènement tel que prévu dans le formulaire de demande financière, d'autoriser le décaissement de 1 000 \$ à même le Fonds de protection de l'environnement matawinien.

11.6. Transport et prise en charge des RDD – Choix du soumissionnaire – Décision

CM-158-2019

Considérant l'échéance du contrat avec le fournisseur actuel, CRI Environnement inc., le 17 juin 2019, pour le transport et la prise en charge des RDD entreposés au Centre de transfert de la MRC;

Considérant que les documents de soumission de CRI Environnement inc. respectent les directives de l'appel d'offres;

Considérant que la soumission déposée par CRI Environnement inc. présente le coût total le plus bas des trois soumissions reçues;

Considérant l'expertise de CRI Environnement inc. qui œuvre dans le domaine depuis 1995 et qui cumule plusieurs contrats d'envergure;

Considérant la satisfaction du Service d'aménagement de la MRC quant aux services rendus par CRI Environnement inc., au cours de l'exécution du contrat actuel et de ceux précédents (soit depuis le 10 juin 2010);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

Considérant que le Service d'aménagement recommande au Conseil de la MRC d'octroyer le contrat de transport et de prise en charge des RDD à l'entreprise CRI Environnement inc.;

En conséquence, il est proposé par M Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie octroie le contrat de services pour le transport et la prise en charge des RDD récupérés sur le territoire de la MRC de Matawinie et entreposés au Centre de transfert, à CRI Environnement inc., au montant de 188 303,70 \$, plus taxes applicables, pour trois (3) ans, et ce, selon les conditions de l'appel d'offres.

11.7. Appels d'offres en commun GMR – Résultats – Information

La conseillère en gestion des matières résiduelles présente les résultats des soumissions reçues pour les trois appels d'offres publiés sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO), soit l'élimination des déchets, le traitement des matières organiques et le tri des matières recyclables.

Après échanges, il est convenu de planifier une rencontre de travail avec les neuf municipalités ayant signifié leur intérêt à se regrouper afin de prendre position relativement aux trois appels d'offres. Un sondage portant sur les disponibilités des différents intervenants sera transmis afin de tenir la rencontre dans approximativement trois semaines.

M. Joé Deslauriers quitte l'assemblée
La conseillère en gestion des matières résiduelles quitte l'assemblée

11.8. Plan d'action myriophylle à épis – Identification des lieux de formation 2019 – Décision

CM-159-2019

Considérant le partenariat entre la CARA et la MRC dans le cadre du plan d'action 2019 afin de contrer les espèces exotiques envahissantes;

Considérant que le volet B du plan d'action 2019 comprend des séances de formation et d'accompagnement;

Considérant que ces séances de formation favoriseront la participation de divers partenaires présents sur le territoire;

Considérant que l'accessibilité aux séances de formation requiert une réparation diffuse des municipalités hôtes;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que :

- Les séances de formation destinées à l'accompagnement d'associations de lacs et des municipalités pour la mise en application du protocole de suivi et de détection du myriophylle à épis aient lieu dans les municipalités de Saint-Michel-des-Saints, de Notre-Dame-de-la-Merci, de Saint-Damien, de Saint-Jean-de-Matha et Saint-Alphonse-Rodriguez;
- Les municipalités de Saint-Damien, de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Alphonse-Rodriguez agissent à titre de municipalité hôte dans le cadre des séances de formation des employés municipaux destinées à l'adoption de bonnes pratiques pour limiter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes.

11.9. Demande d'acquisition d'une terre du domaine de l'État à Saint-Michel-des-Saints – Dossier 900146 – Décision

CM-160-2019

Considérant les *Lignes directrices encadrant la vente des terres du domaine de l'État à des fins commerciales, industrielles et autres que personnelles* du MERN;

Considérant qu'une analyse du Service d'aménagement permet de conclure que la présente demande d'acquisition respecte tous les critères des Lignes directrices du MERN;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

Considérant l'appui de la SDPRM pour la vente du terrain de camping;

Considérant que le site du camping est en location depuis 42 ans;

Considérant les investissements réalisés par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints afin d'offrir un camping avec services;

Considérant que ce terrain fait partie d'un secteur où la tenure des terres est davantage privée que publique;

Considérant le projet d'agrandissement du camping sur des terres privées adjacentes;

Considérant que même après la création du parc régional en 2003, le MERN permettait la privatisation des terres du domaine de l'État dans ce secteur;

Considérant que la MRC doit obtenir une autorisation préalable du MERN pour faire une offre de vente;

Considérant que le Service d'aménagement recommande au Conseil de la MRC d'émettre un avis favorable à la vente du terrain de camping faisant l'objet d'une demande d'acquisition;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le Conseil de la MRC appuie la demande d'acquisition du locataire du bloc 1 du canton de Masson (dossier 900146).

11.10. Demande d'acquisition d'une terre du domaine de l'État à Saint-Michel-des-Saints – Dossier 800009 – Décision

CM-161-2019

Considérant les *Lignes directrices encadrant la vente des terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles* du MERN;

Considérant qu'une analyse du Service d'aménagement permet de conclure que la présente demande d'acquisition respecte tous les critères des Lignes directrices du MERN;

Considérant que ce terrain fait partie d'un secteur de villégiature regroupée où l'historique de ventes des terres du domaine de l'État est très élevé;

Considérant que même après la création du parc régional, le MERN permettait la privatisation des terres du domaine de l'État dans ce secteur;

Considérant que la MRC doit obtenir une autorisation préalable du MERN pour faire une offre de vente;

Considérant que le Service d'aménagement recommande au Conseil de la MRC d'émettre un avis favorable à la vente du terrain de villégiature faisant l'objet d'une demande d'acquisition, Lot 1-16 du bloc 1 de l'arpentage primitif du canton Brassard;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement que le Conseil de la MRC appuie la demande d'acquisition du locataire du lot 1-16 du bloc 1 du canton de Brassard (dossier 800009).

L'ingénieure forestier se joint à l'assemblée

11.11. Forêt — Consultation publique Mauricie — Information

L'ingénieure forestier informe les membres que la consultation du PAFIO de la Mauricie, dont les unités d'aménagement 041-51, 043-51 et 043-52 couvrent une portion de la MRC de Matawinie, s'est déroulée du 9 avril au 3 mai 2019. Elle précise que cette consultation visait à prendre en compte les commentaires des personnes et des organismes concernés par la planification de l'aménagement forestier sur les terres du domaine de l'État.

Elle souligne qu'un PAFIO contient les secteurs d'intervention où sont planifiées les activités d'aménagement forestier. Les principaux travaux forestiers prévus incluent de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

coupe de bois, de la préparation de terrain, de la plantation et du débroussaillage. Des travaux de construction et d'amélioration de chemins sont également prévus.

Dans la Matawinie, ces travaux se dérouleront sur le Territoire non organisé (TNO) seulement.

En terminant, elle mentionne que les commentaires ont été soumis par écrit en ligne directement sur le site du MFFP avant la fin de la période de consultation.

11.12. Forêt — Consultation publique Laurentides — Adoption

CM-162-2019

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tiendra une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2019-2023 de l'unité d'aménagement 064 - 71;

Considérant qu'une portion de l'unité d'aménagement 064-71 couvre le territoire administratif de la MRC de Matawinie;

Considérant que la consultation de ce plan a pour objectif de permettre à la population et à ses représentants d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement de soumettre les préoccupations de la MRC comme présentées par le Service d'aménagement.

11.13. Forêt — Demande de fermeture de chemin – Parc régional de la Forêt Ouareau – Demande d'appui

CM-163-2019

Considérant la demande d'appui pour la fermeture d'un chemin sur les terres du domaine de l'État situé dans la Forêt Ouareau à Notre-Dame-de-la-Merci;

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a résolu, dans le cas d'une fermeture de chemin n'étant pas en lien avec la planification forestière, de demander que la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire concernée émette un avis avant toute décision (résolution CM-358-2016) ;

Considérant que la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) a donné un appui favorable à cette demande de fermeture lors de son Conseil d'administration tenu le 17 avril 2019 ;

Considérant que la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière (Table GIRT 062) a donné un appui favorable à cette demande de fermeture de chemin lors de la rencontre tenue le 24 avril 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. François Quenneville et résolu unanimement que le Conseil de la MRC appuie la demande de fermeture de chemin déposée auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

12. GESTION INTRÉGRÉE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Mme Isabelle Parent quitte l'assemblée

12.1. PADF – Bilan financier 2018-2019 — Adoption

CM-164-2019

Considérant la résolution CM-287-2018, adoptée le 11 juillet 2018, autorisant la signature de l'entente de délégation concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière;

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté lors de la présente séance ses états financiers vérifiés pour l'année 2018, à l'intérieur desquels se trouve une section dédiée au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte :

- Les états financiers internes relatifs au *Programme d'aménagement durable des forêts* pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2019;
- Le bilan 2018-2019 du *Programme d'aménagement durable des forêts* de la région de Lanaudière, tel que présenté;
- Le registre annuel de projets 2018-2019 du *Programme d'aménagement durable des forêts* de la région de Lanaudière, tel que présenté.

Mme Isabelle Parent se joint à l'assemblée

12.2. PADF – Modification des règles de fonctionnement de la Table GIRT 062 – Adoption

CM-165-2019

Considérant que la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire 062 a résolu unanimement de modifier ses règles de fonctionnement lors de la rencontre du 24 avril 2019;

Considérant que la MRC de Matawinie a été désignée par l'ensemble des MRC de la région de Lanaudière pour administrer la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT 062);

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte les modifications aux règles de fonctionnement de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT 062), telles que présentées.

L'ingénieure forestier quitte l'assemblée

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'ajourner la présente séance du Conseil de la MRC à 11 h 45 pour une discussion entre élus, suivie du dîner.

CM-166-2019

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réjean Larochelle, appuyé par M. Michel Dubé et résolu unanimement de reprendre les travaux de la présente séance du Conseil de la MRC à 13 h 02.

CM-167-2019

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

13.1. Aucun point

14. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

La directrice du développement local et régional, la commissaire au développement touristique ainsi que le conseiller aux entreprises se joignent à l'assemblée

14.1. Espaces 215 inc. (projet Expérienza) – Décision

CM-168-2019

Considérant que le projet diversifie l'offre touristique de la Matawinie;

Considérant que le projet présente toutes les garanties de succès et de pérennité;

Considérant les compétences techniques du promoteur et de sa connaissance de l'industrie;

Considérant la résolution CDLR-041-2019 du Comité de développement local et régional;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Guoin, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'octroyer une aide financière sous forme de prêt de 30 000 \$, pris à même le Fonds local d'investissement (FLI) et une aide financière non remboursable de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

10 000 \$ prise à même le Fonds d'innovation et de développement touristique (FIDT) de la Matawinie à l'entreprise Espaces 215 Inc., aux conditions énoncées suivantes et d'en ordonner le déboursement conformément au protocole d'entente :

Conditions :

- Prêt FLI de 30 000 \$, amortissement de 36 mois;
- Taux d'intérêt de 7,45 %, terme de 36 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité;
- Possibilité de moratoire de remboursement en capital seulement pour les TROIS (3) premiers mois du prêt, remboursements qui seront reportés à la fin du prêt pour un amortissement total de 39 mois;
- Présentation des états financiers annuels et/ou états financiers mensuels de l'entreprise;
- Versement du prêt lorsque toutes les conditions citées précédemment auront été respectées.

Mme Audrey Boisjoly quitte l'assemblée

14.2. Vie et Compagnie - FDT - Volet 2 – Décision

CM-169-2019

Considérant les compétences techniques des promoteurs et de leurs connaissances de l'industrie;

Considérant que le projet présente toutes les garanties de succès et de pérennité;

Considérant la résolution CDLR-047-2019 du Comité de développement local et régional;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'octroyer une aide financière supplémentaire non remboursable de 20 000 \$ prise à même le Fonds de développement des territoires (FDT)- volet soutien aux entreprises d'économie sociale de la Matawinie pour un total de 30 000 \$ et d'en ordonner le déboursement.

14.3. Chertsey - Demande au pacte rural - Embellissement de la Belle Église - Décision

CM-170-2019

Considérant que le projet présenté répond aux orientations définies par la Politique de la ruralité;

Considérant que le projet répond aux besoins de la communauté;

Considérant que le projet aura des retombées touristiques et sociales;

Considérant la résolution CDLR-049-2019 du Comité de développement local et régional;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'approuver le financement du projet « Embellissement extérieur de la Belle Église », pour une somme de 89 651,81 \$, prise à même le fonds dédié au Pacte rural de la Municipalité de Chertsey (enveloppes 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) et d'en ordonner le déboursement conformément au protocole d'entente.

14.4. Entente sectorielle régionale en développement social – Décision

CM-171-2019

Considérant que le conseil d'administration de la Table des préfets est formé des préfets et préfets suppléants des six MRC de Lanaudière;

Considérant l'entente de délégation intervenue entre les six MRC de Lanaudière et la Table des préfets de Lanaudière;

Considérant que cette entente délègue à la Table des préfets une partie de la compétence en développement régional des MRC et que celle-ci a été entérinée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que cette entente a été conclue afin de s'assurer que les sommes confiées par les MRC à la Table des préfets seraient gérées par cette dernière, sans que les MRC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

aient à autoriser les engagements financiers de celle-ci, en conformité avec la volonté des élus;

Considérant que cette entente vise entre autres à soutenir les organismes régionaux dans le cadre d'ententes sectorielles, tel que stipulé à la clause 2.2.1;

Considérant que toutes les MRC de la région ont délégué leur préfet et/ou préfet suppléant à titre de gestionnaire des sommes confiées à la Table des préfets;

Considérant que la Table des préfets a créé une enveloppe régionale de soutien aux projets structurants et que cette enveloppe est balisée par une politique d'investissement tel que résolu par son conseil d'administration;

Considérant que malgré ce qui précède, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige que les MRC autorisent par voie de résolutions les investissements de la Table des préfets dans le cadre d'ententes sectorielles et que ce soit les MRC qui en soient signataires;

Considérant la volonté de la Table des préfets de ne pas retarder le processus de signature des ententes sectorielles dont les engagements financiers ont déjà été adoptés par voie de résolution;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'engager la MRC de Matawinie dans l'entente sectorielle en développement social de Lanaudière d'une durée de trois ans, en vertu de la résolution de la Table des préfets TPL082-03-2019, afin de soutenir la réalisation du plan d'action de la Table des partenaires en développement social de Lanaudière pour un investissement total de 75 000 \$ puisé à même l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants confiée à la Table des préfets;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer ladite entente;
- De mandater la Table des préfets pour l'administration et le suivi des sommes engagées dans le cadre de cette entente;
- De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que les MRC de la région souhaitent que la Table des préfets de Lanaudière puisse, dans le cadre de l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants, conclure et signer des ententes sectorielles;
- De réitérer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que les engagements de la Table des préfets ne devraient pas être entérinés par les MRC puisque celles-ci en délèguent la gestion à la Table des préfets via leur préfets et préfets suppléants;
- De transmettre copie de la présente résolution à la Table des préfets et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

14.5. Mission économique en Tunisie - Information

Présentation, par la commissaire en développement touristique, du plan de la mission économique qui se déroulera en Tunisie du 24 juin au 3 juillet 2019.

14.6. Projet d'étude route thématique 343 - Information

La mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez présente la volonté des municipalités de Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Alphonse-Rodriguez et Saint-Côme de développer une signature autour de la thématique et du plan de mise en valeur de la route 343.

Le maire de Saint-Michel-des-Saints propose d'inclure la Municipalité de Saint-Ambroise au projet puisque la route 343 se situe également sur son territoire. Dans un premier temps, il est suggéré de concentrer les efforts sur le territoire de la Matawinie, ensuite il sera possible d'inclure les municipalités hors Matawinie intéressées au projet.

Après discussion, il est convenu d'entériner le projet lors de la prochaine séance du Conseil prévue le 19 juin 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

La directrice du développement local et régional, la commissaire au développement touristique ainsi que le conseiller aux entreprises quittent l'assemblée
La directrice du Service du transport se joint à l'assemblée

15. TRANSPORT

15.1. Règlement 181-2016-1 modifiant le règlement 181-2016 définissant la délégation de compétences des comités de la MRC de Matawinie – Avis de motion et projet de règlement

M. Bruno Guilbault dépose un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, le règlement 181-2016-1 définissant la délégation de compétences des comités de la MRC de Matawinie.

Le présent règlement modifie l'article 4.1 du Règlement 181-2016 portant sur la composition et la nomination des membres au Comité de transport dans le but d'augmenter le nombre de maires désignés et afin de retirer le membre représentant des usagers.

15.2. Demande d'aide financière – PADTC volet II – Transport collectif en milieu rural – Décision

CM-172-2019

Considérant que la MRC de Matawinie a acquis la compétence en matière de transport collectif le 27 novembre 2002 par le règlement 90-2002;

Considérant les modalités d'application du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – Volet II pour le transport collectif en milieu rural qui mentionne que pour se prévaloir d'une aide financière dans le programme, cette dernière doit être accompagnée d'une résolution de la MRC indiquant le nombre de déplacements annuels prévus, le montant de l'aide financière ainsi que le montage financier du rapport d'exploitation de l'année précédente et du Plan de développement du transport collectif;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement de :

- Présenter au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), une demande de subvention de 75 000 \$ dans le cadre du volet II – aide financière au transport collectif régional du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) pour le transport collectif en milieu rural;
- Confirmer que le nombre anticipé de déplacements pour 2019 pour le taxibus ainsi que le circuit 1, est de 2 900 déplacements;
- Accepter et transmettre au MTMDET le Plan de développement du transport collectif 2019 incluant le montage financier modifié au niveau de la réaffectation des surplus accumulés pour le Volet II – Transport collectif en milieu rural et le réinvestissement stratégique;
- D'affecter la somme supplémentaire de 33 425 \$ du surplus accumulé attribuable à la part du MTMDET pour 2019 afin de permettre le développement du service;
- Transmettre au MTMDET la résolution adoptant le budget (revenus et dépenses) pour l'année 2019;
- Transmettre au MTMDET le rapport d'exploitation V-3078 ainsi que les données financières au 31 décembre 2018.

La directrice du Service du transport quitte l'assemblée

16. EVALUATION

16.1. Aucun point

17. PARCS RÉGIONAUX

17.1. Aucun point



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 mai 2019

Mme Isabelle Parent quitte l'assemblée

18. LISTE DES DÉBOURSÉS – DÉPÔT

CM-173-2019

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques n^{os} 38290 à 38359 incl., montant total de 203 231,94 \$;

Dépôts directs n^{os} 701157 à 701231 incl., montant total de 468 627,86 \$

Prélèvements n^{os} 190088 à 190113 incl., montant total de 823 548,25 \$;

Compte « Villégiature » MRC

Chèques n^{os} 361 à 367 incl., montant total de 234 241,72 \$;

Dépôts directs n^{os} 67 à 69 incl., montant total 12 733,68 \$

Compte « TPI » MRC

Chèque n^o 191 au montant de 22,94 \$

Dépôts directs n^{os} 51 à 52, montant total de 15 267,42 \$;

Liste des salaires :

- Période du 1^{er} au 31 mars 2019, montant total de 26 085,75 \$ dont 4 073,54 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 24 au 30 mars 2019, montant total de 35 807,68 \$ dont 4 176,18 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 31 mars au 6 avril 2019, montant total de 34 592,06 \$, dont 2 400,13 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 7 au 13 avril 2019, montant total de 36 544,40 \$, dont 1 324,07 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 14 au 20 avril 2019, montant total de 35 764,03 \$, dont 1 393,53 \$ en remboursement de dépenses.

19. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposée aux élus, comme présentée.

20. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Compte « Général » MRC

Engagements n^{os} 19-000392 à 19-000535, montant total de 954 455,11 \$;

Compte « Villégiature » MRC

Engagements n^{os} 19-000011 à 19-000015, montant total de 245 323,31 \$;

Compte « TPI » MRC

Engagements n^{os} 19-000017 à 19-000020, montant total de 15 940,24 \$.

21. CORRESPONDANCE

Correspondances significatives

21.1. Aucune correspondance

22. VARIA

22.1 Omnium de golf de la MRC de Montcalm

Le préfet mentionne que la MRC de Matawinie a réservé un quatuor lors de l'Omnium de golf de la MRC de Montcalm et sollicite la participation des maires intéressés à y participer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 8 mai 2019

Après échanges, il est convenu d'inscrire les personnes suivantes :

- M. Sylvain Breton, préfet;
- M. Réjean Gouin, maire de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints;
- M. François Quenneville, maire de la Municipalité de Chertsey;
- M. Michel Dubé, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Damien.

22.2 La TEQ - Information

La mairesse de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois ayant quitté la séance plus tôt, le point est reporté ultérieurement.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le maire de la Municipalité de Saint-Côme tient à remercier le directeur général par intérim pour la reconnaissance qu'il offre aux employés.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 13 h 51.

CM-174-2019

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Préfet

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 mai 2019**

**ANNEXE A
(Règlement 204-2019)**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2019 SUR LES MODALITÉS DE
PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DE MATAWINIE**

Attendu le projet de loi no 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs ;

Attendu qu'une municipalité régionale de comté peut désormais, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement sur les modalités de publications de ses avis publics ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC, tenue le 10 avril 2019 ;

Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante.

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

L'AVIS PUBLIC

2. Sauf dans les cas où il est expressément prévu autrement par un règlement du gouvernement du Québec qui aurait préséance, tout avis public sera publié en vertu des dispositions du présent règlement.
3. L'avis public doit être rédigé en français.
4. L'information contenue dans l'avis public doit être complète, compréhensible pour le citoyen et adaptée aux circonstances.
5. L'original de cet avis et le certificat qui l'accompagne, le cas échéant, sont déposés pour faire partie des archives de la MRC.

LA PUBLICATION

6. Les avis publics visés à l'article 2 seront publiés, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, sur le site Internet de la MRC (www.matawinie.org) ainsi que sur le babillard situé à l'entrée de la préfecture de la MRC de Matawinie situé au 3184, 1^{er} avenue à Rawdon.
7. Dans tous les cas où la matière le justifie ou l'exige, ledit avis sera également transmis pour affichage aux municipalités et MRC limitrophes concernées.
8. Malgré les dispositions du présent règlement, les avis d'appel d'offres publics devront être publiés sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ou toute autre publication le remplaçant, le cas échéant, ainsi que sur le site Internet de la MRC.

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 8 mai 2019**

**ANNEXE A
(Règlement 204-2019)**

9. Malgré les dispositions du présent règlement, les avis d'appel d'offres publics pourront être publiés dans les journaux dans le cas où la MRC le jugera opportun.

DISPOSITIONS FINALES

10. Le mode de publication prévu au présent règlement a préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433 du *Code municipal du Québec* ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.
11. Le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.
12. Le gouvernement du Québec peut, par règlement, fixer des normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux. Des normes différentes peuvent être fixées pour tout groupe de municipalités.

ENTRÉE EN VIGUEUR

13. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Winner
Directeur général par intérim

Sylvain Breton
Préfet

AVIS DE MOTION :	10 avril 2019
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	10 avril 2019
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	8 mai 2019
ENTRÉE EN VIGUEUR :	8 mai 2019
PUBLICATION :	4 juin 2019